

Enquête : des femmes dans la police : bonnet blanc... blanc bonnet ?

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: Group

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **69 (1981)**

Heft [3]

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

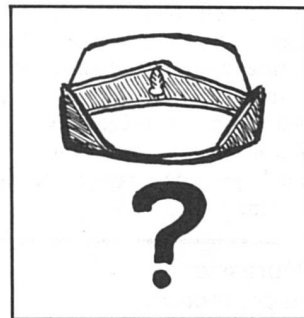
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Des femmes dans la police: bonnet blanc... blanc bonnet?



Il y a celles à bonnet blanc et tailleur strict, que l'on voit déambuler par deux ou juchées sur un piédestal. Mais il y a aussi celles que l'on ne voit pas, qui se promènent armées... et en civil. L'arrivée des femmes dans la police a-t-elle bouleversé la profession ? A voir...

Les inspectrices

L'incorporation des femmes à la police est le résultat d'une évolution de plus d'un demi-siècle, évolution plutôt pragmatique si l'on pense qu'en 1914 à Genève, les femmes collaborent déjà avec la police, en tant que « service social féminin », une organisation privée qui, trois ans plus tard, s'officialise quelque peu pour dépendre du Département de justice et police. Changement de statut, changement de nom : l'organisme, devenu semi-public, s'appelle désormais le Bureau auxiliaire de surveillance. Il faudra ensuite attendre vingt ans, jusqu'en 1937, pour que les femmes soient incorporées à la police de sûreté et deviennent « assistantes de police ».

Mais petit à petit, l'assistance se démode. Rôle secondaire, rôle charitable, tout cela ne passe plus guère. Les assistantes deviennent alors « inspectrices ».

Combien sont-elles en Suisse romande ? C'est à Genève qu'elles sont le plus nombreuses, vingt-deux (nombre décidément prédestiné !) sur deux cent vingt inspecteurs. Leur contingentement est d'ailleurs soigneusement réglementé par la Loi sur l'organisation de la police : pas moins de dix-huit, pas plus de vingt-deux. Dans les autres cantons romands, elles sont infiniment moins nombreuses, ne dépassant généralement pas le nombre de cinq.

Du service social au service tout court

Une détenue doit-elle être transférée de la prison à l'hôpital ou au tribunal ? Une inspectrice l'accompagnera. Un père ne paie pas sa pension alimentaire ? L'épouse s'adresse à l'inspectrice. Une femme avec un enfant se trouve illégalement dans le canton ? L'inspectrice mènera l'enquête, jusqu'à l'expulsion s'il le faut.

Principe de base : lorsque ce sont des femmes qui sont en cause, les inspectrices entrent en scène. Comme me le dit un responsable de la formation, « en principe le travail pour ces demoiselles va se diriger du côté de la femme et de l'enfant ». Mais « ces demoiselles » ne l'entendent pas de cette oreille. La vieille dame qui tout soudain en pleine rue ne sait plus où elle est, l'enfant qui s'est perdu et croit avoir été abandonné à tout jamais, elles s'en occupent, certes, mais elles voudraient bien aussi voir autre chose. Le développement social de ces dernières années a d'ailleurs contribué à élargir leur rayon d'action. Au début, en effet, les inspectrices avaient surtout un rôle d'assistantes sociales. Mais avec la multiplication des services sociaux, elles sont de moins en moins appelées à faire ce genre de travail. « J'aime

particulièrement collaborer avec les brigades masculines, l'on voit alors un peu autre chose qu'à la brigade féminine, me dit Silvia. Parfois, c'est bien agréable de s'occuper aussi des hommes, peut-être d'affaires plus compliquées, comme par exemple lorsqu'on collabore avec la « criminelle » ou avec un service politique. Et elle ajoute : cela nous arrivera plutôt en « grande semaine » (où elles sont atteignables en permanence) quand on a tout d'un coup besoin d'une femme parce qu'une femme est impliquée dans l'affaire ».

Petites et grandes semaines

Fonctionnaires, les inspectrices ont en principe un horaire régulier : 8 heures - 12 heures, 14 heures - 18 heures. Mais une semaine sur trois, elles finissent un peu plus tard et, surtout, sont disponibles à tout moment. C'est la grande semaine. « Nous ne fixons en général pas de rendez-vous pour cette semaine-là car le matin, on ne sait pas ce qui va nous tomber dessus ! ». Les deux autres semaines, les inspectrices s'organisent comme elles l'entendent, ce que visiblement elles apprécient beaucoup. Convocations des plaignants, entretiens avec les personnes mises en cause, patrouilles dans les grands magasins, visites domiciliaires et perquisitions, enquêtes de police judiciaire, enregistrement des déclarations, rédaction des rapports, et... administration (toujours plus envahissante et la partie la plus ennuyeuse), voilà leurs tâches.

Pour faire leur travail, les inspectrices sont réparties en trois brigades de sept ou huit, chaque brigade étant couronnée d'un chef, invariablement masculin.

Au demeurant, les relations avec les femmes ne vont pas de soi, surtout avec celles qui sont convoquées par la police. La surprise aidant — même si la convocation est rédigée et signée par l'inspectrice on s'attend à être interrogé par un homme — les hommes sont plus modérés : « De tous les hommes que j'ai interrogés, jamais un seul n'a fait mine de lever la main sur moi, ni même de dire des gros mots, alors que les femmes, mon Dieu, elles piquent parfois des crises, c'est invraisemblable ! Et dès qu'elles voient un homme, car il arrive qu'on appelle le chef, elles qui tapaient sur la table et voulaient assommer tout le monde commencent à se tasser ; c'est psychologique, il y en a qui ne peuvent pas voir les bonnes femmes ».

Triste constat quand on pense que les brigades féminines ont été spécifiquement créées pour s'occuper des problèmes concernant les femmes ! D'un autre côté, il faut bien se dire que les femmes que rencontrent les inspectrices sont celles qui ont des problèmes, le plus souvent des problèmes d'argent. Comment ne pas se dire devant cette fonctionnaire : « Qu'est-ce

qu'elle peut bien comprendre cette dame bien habillée pour laquelle « fin du mois » n'a d'autre signification qu'un salaire qui tombe comme les feuilles en automne ? ».

Il en va tout autrement, évidemment, de celles qui d'elles-mêmes font appel à la police. La relation qui s'établit alors est plutôt de femme à femme, la demande administrative n'étant que le prélude aux confidences qui vont très vite parsemer l'entretien.

Répression ou protection

Qui sont-elles, ces femmes qui sont tantôt le « sale flic », tantôt les salvatrices du dernier recours ? Écoutons Silvia : « Ça ne me dérange pas outre mesure qu'on m'appelle « sale flic ». On essaie de montrer aux gens qu'on est aussi des êtres humains ». Elle vient de se marier.

— Avec un policier ? hasardé-je.

— Eh oui ! me répond-elle, à la fois surprise et amusée.

Sur quoi elle s'empresse d'ajouter que ce n'est pas la règle et que parmi ses collègues, elle est bien la seule à avoir épousé un... collègue.

D'ailleurs, sur vingt-deux, trois seulement sont mariées, une seule a un enfant. « Pour la plupart, le mariage n'entre pas dans leurs vues » me dira un lieutenant de la Sûreté.

Pourtant, la majorité d'entre elles ont entre 22 et 35 ans. Alors, si le mariage n'a pas l'air de les intéresser, serait-ce la carrière leur priorité, une sorte de sacerdoce auquel elles se vouent corps et âme ? Pas du tout. Au contraire, même. Il faut dire que le système de promotion (si l'on peut dire, car en fait, pour les femmes il n'y en a pas) ne les pousse guère à miser sur la prise de galons.

Pas de grades pour ces dames

Parler de promotion pour les femmes est particulièrement délicat car pour l'instant, c'est zéro... « mais il se pourrait que ça change » ajoute encore le lieutenant. Franchement, on ne voit pas comment. A les entendre, personne n'a envie que ça change. Écoutons le responsable de la formation : « Ces dames sont plus subtiles que les hommes. Elles admettent que prendre des grades et des responsabilités, c'est consacrer encore plus de temps à leur travail que dans un autre métier. Peut-être se rendent-elles compte confusément qu'il peut leur arriver quelque chose ». En outre, « dans un personnel composé uniquement de femmes, le

problème de prendre des galons peut engendrer des rivalités, et je pense que le climat de rivalité entre l'homme et la femme doit être moins pénible qu'entre les femmes elles-mêmes. Ça va assez bien chez nous, pourquoi nous créer des ennuis en parlant de grades ? ».

Pourquoi, effectivement, puisqu'on dit encore : « La première fois que j'ai parlé à ces demoiselles de grades, ce fut un tollé général ».

Une inspectrice, quant à elle, me dit ne pas être dérangée par cette inégalité entre elles et les collègues masculins. Et pourtant, elle ajoute : « A partir du moment où on fait le même travail que les hommes, pourquoi n'aurions-nous pas un grade ? Je sais qu'une ancienne de la brigade souffre de cela, ayant déjà 23 ou 25 ans de service ». Comme d'habitude, le lieutenant me donnera la conclusion : « Ce n'est pas spécialement sous la pression des femmes qu'on pourrait leur donner des grades. C'est le climat général ».

Devant une telle incertitude quant au bien-fondé de traiter les brigades féminines sur un pied d'égalité avec les brigades masculines, on finit pas ne plus savoir s'il faut rendre grâce au « climat général » ou l'accuser de venir insidieusement déranger tout ce qui marchait parfaitement bien jusque là.

Bon, puisque cette question n'a l'air d'intéresser personne sauf moi, on passe aux salaires. Faut-il faire une différence ? « L'égalité des salaires ne pose pas de problèmes très aigus car le travail n'est pas le même. Les hommes font des patrouilles de



Celles qui n'ont pas le statut de policier

Membres de la police mais sans avoir le statut de policier, les fonctionnaires administratifs se répartissent en trois catégories principales.

Les dactylos...

Les fouilleuses (police frontière, service dit du « Contrôle des passagers ») qui, à l'aéroport, si votre beau pendentif ramené tout frais du Maroc a provoqué le fatidique « biiiipp » dans le tunnel, signalant ainsi la présence d'un « objet suspect » ;

Les patrouilleuses, dont la terminologie exacte est « patrouilleurs scolaires adultes » bien que ce ne soit que des mères de famille qui font traverser les enfants aux heures scolaires de pointe !

Plus de la moitié des fouilleuses et la totalité des patrouilleuses sont employées à temps partiel... « leur gain constituant un apport d'argent à la caisse du ménage ».

nuît (pas les femmes) et quelques autres services où la force physique prime ». Concrètement, cela signifie qu'un inspecteur entre en classe 13 et qu'il peut aller jusqu'à la classe 16 ou 17 et qu'une inspectrice entre en classe 12 et ne pourra jamais dépasser la classe 14. En termes de revenus, cela fait une différence d'environ Fr. 1 700.- par an lors de la première nomination et d'un peu plus de Fr. 2 000.- après dix années respectives de service (chiffres de 1979). Inutile de dire que l'écart ne fait ensuite que s'agrandir puisqu'au bout de dix, douze ans, le salaire des inspectrices n'augmente plus que par les primes d'ancienneté.

Tout cela me semble payer cher la nuit et ces « quelques services où la force physique prime ». Je m'enquiers mais on me rassure tout de suite : « Ces questions n'ont pas tellement l'air d'intéresser ces demoiselles ». Qu'est-ce qui les intéresse alors, si ce n'est ni le mariage, ni la carrière, ni le salaire ? Laissons à Silvia le dernier mot : « Je demanderais que les judiciaires et les brigades féminines ne fassent plus qu'une ».

Autrement dit, plus de différences entre les brigades masculines et les brigades féminines ? Et moi qui allais partir en pensant qu'elles ne voulaient rien.

Note : Tous les chiffres datent de septembre 1980.

Les agentes

Plantons, rondes, patrouilles, accidents, écoles, voilà, en résumé, la vie des femmes de la Brigade des agentes de la circulation (BAC). A Genève, elles sont 44, c'est-à-dire 7 % d'un corps de 608 hommes. A elles seules, elles monopolisent tous les piédestals de la ville d'où elles règlent la circulation, activité maintenant exclusivement féminine. Certes, elles encadrent les jeunes gendarmes qui sont en école de formation, mais c'est uniquement « pour le cas où ils devraient régler la circulation », ce qui



1937: « Assistentes de police »

relève plutôt de l'extraordinaire. « Mieux vaut affecter les gendarmes aux travaux de la lutte contre la criminalité sous toutes ses formes et laisser aux agentes, qui ne sont pas armées, le volume de la circulation, me dit un responsable. Leur arme, c'est l'appareil radio qu'elles ont à la main ». « En premier la parole et la psychologie — si on peut appeler ça psychologie — et après l'émetteur » corrige Ingrid.

Ingrid et Martine sont toutes deux de la BAC. Ni l'une, ni l'autre, à la fin de leurs études, ne pouvaient s'imaginer confinées dans un bureau : « Moi j'ai besoin de bouger, de travailler dehors, de rencontrer des gens ; d'ailleurs je voulais être maîtresse d'école ou éducatrice mais je n'avais ni la patience, ni la possibilité de continuer des études plus longtemps » me dit l'une. C'est au hasard d'un prospectus qui traînait à la maison qu'elle est entrée dans la police. Mêmes motivations pour Ingrid qui, elle, avait quatre ans d'apprentissage de ferblantier(ère ?) derrière elle, au bout desquels elle n'a pas trouvé de travail... « il y avait une appréhension à engager des femmes ».

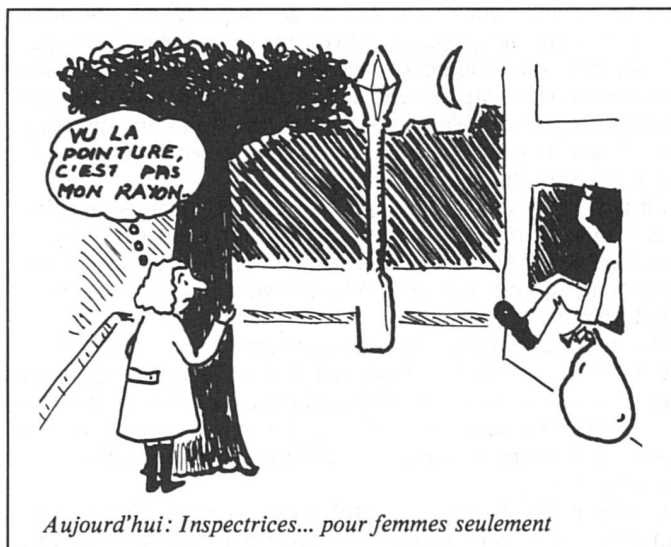
De la criminalistique au judo

Une fois la décision prise, elles entrent en formation pour peu qu'elles aient plus de 19 ans et moins de 27 ans. Quarante-huit matières pendant sept mois, presque 1 300 heures de cours (procédure pénale, organisation judiciaire, ordonnances sur la construction et l'équipement des véhicules, code pénal, criminalistique, constats d'accidents, connaissance des armes, radars, etc.) sans oublier la culture physique (natation, judo et autres).

Contrairement aux inspectrices, les agentes reçoivent des grades. Elles peuvent devenir, après dix ans, agente principale puis, après 17-18 années, chef de brigade.

Mais le personnel reste fluctuant, les départs coïncidant souvent avec les mariages ou les naissances. Sur 44 agentes, à Genève, 9 ont des enfants.

C'est en raison du manque chronique d'effectifs que la police a opté pour l'engagement de personnel féminin. « Pour le surplus, c'est une formule très valable, dit le lieutenant, et je me pose la question des difficultés que nous aurions rencontrées si nous n'avions pas eu cette formule à ce moment-là ».



Aujourd'hui: Inspectrices... pour femmes seulement

Quand le sexe fait la fonction

La plupart des mots qui impliquent dans leur définition même un rassemblement d'hommes sont féminins : l'armée, la marine, la police. Petit à petit, les femmes investissent — bien modestement encore — ces bastions de la virilité. Si elles n'ont bien souvent pas encore droit au statut de mousse ou de troufion, en Suisse, agentes et inspectrices ont un statut de policier. A Genève, voilà une quinzaine d'années pour les premières et une quarantaine d'années pour les secondes, qu'elles font partie intégrante de la police.

Alors, la profession s'est-elle féminisée, au sens où l'entend le ministre français de la Justice, Alain Peyrefitte, tout content de la féminisation de la magistrature parce que, pour la première fois, une femme a accédé au poste de procureur général ? « La féminisation des plus hauts postes de la magistrature contribuera, il faut du moins l'espérer, à corriger quelques images radicalement inexactes. A commencer par cette idée, aussi répandue que fausse, selon laquelle le procureur général serait quelque chose comme un père Fouettard ou un surveillant général pour adultes, un être préoccupé d'abord de culpabiliser autrui (...). L'image de la justice française n'aura sans doute qu'à gagner à se féminiser, c'est-à-dire « s'humaniser ».

De la justice à la police, il n'y a qu'un tout petit pont maigrelet puisqu'à elles deux, elles ne forment qu'un seul département. Malgré leur mission protectrice, où à cause d'elle, justice et police sont perçues comme répressives : avoir affaire à elles ne présage rien de bon.

L'arrivée des femmes a-t-elle transformé ce « père Fouettard » en mère au grand cœur ? Certainement pas, parce qu'en fin de compte, la division des tâches au sein de la police est sexuellement répartie : les inspectrices s'occupent des affaires de femmes et les agentes veillent complètement à la bonne marche du trafic, qu'il soit « roulant » ou « reposant » selon les termes consacrés.

Personne ne nie, par ailleurs, les qualités spécifiques que les femmes apportent à la profession : « Lors des perquisitions, les femmes ont plus de flair pour trouver une cachette, elles ont un plus grand sens de l'appartement » m'a-t-on dit. Et pour les agentes : « Une femme ne voit pas toujours les choses de la même façon qu'un homme. Elle cherchera peut-être d'abord à aplanir les obstacles ».

Mais dès qu'on passe aux choses sérieuses, ces qualités ne suffisent plus. « Les inspectrices, quand il s'agit de cravater un type qui ne paie pas la pension de ses enfants, doivent faire appel à leurs collègues masculins ; ce n'est pas toujours drôle ! ». Idem

pour les agentes qui se contentent de soupçonner : « Si nous avons un problème quelconque avec une personne qui nous paraît suspecte, on a toujours moyen de faire appel aux collègues qui arrivent assez rapidement ». En outre, lorsqu'elles font des constats d'accidents, elles ne peuvent terminer l'affaire que s'il y a peu de dégâts matériels et pas de blessés du tout, le service ambulancier étant l'affaire des hommes.

En fait, agent de circulation est devenu une profession féminine. « Faire autre chose impliquerait un remaniement de la profession et vu leur vocation, ça ne s'impose pas », m'informe-t-on. Après tout, tant pis si avant 1964, cette vocation était une vocation d'homme.

D'ailleurs, à part les inspectrices qui rechignent un peu sur le fait qu'elles « voudraient bien voir autre chose de temps en temps », personne ne songerait à se plaindre. « Nous sommes organisés militairement ce qui fait qu'il y a une discipline. Les agentes qui viennent souscrire à cette profession ont déjà une autodiscipline ».

Si elles ne féminisent pas la profession, par contre les femmes stimulent : « Elles sont un élément supplémentaire, si besoin est, de stimulation, voire d'émulation. Il est clair que si elles veulent s'imposer au sein même de la profession, s'affirmer en essayant — je dis bien en essayant — de faire mieux que leurs collègues masculins, il y a par là une certaine émulation qui se crée », souligne le lieutenant.

Serait-ce aller trop loin que d'en conclure que l'arrivée des femmes dans la police a plutôt eu pour effet de perfectionner, dans un climat de « franche camaraderie », ... les hommes ?

Martine Grandjean

L'ASF à Strasbourg

Pour la deuxième fois, l'ASF a organisé une visite au Conseil de l'Europe à Strasbourg. C'était le 28 janvier. Les participantes ont été reçues par M. Wacker et Mme Josi Meier. Elles ont entendu les explications de leurs hôtes sur le fonctionnement du Conseil de l'Europe. Après un repas pris en commun, les membres de l'ASF ont participé à une session... peu animée il faut le dire ! Les délégués traitaient des pêcheries en mers du nord.

Sachez encore que le palais est superbe, que l'ambiance fut à la détente et que Mme Simone Veil ne présidait pas ce jour-là.

(ams)

A beau dessin... belle affiche !

Les dessins que vous avez aimés dans les agendas de la femme suisse 1980 et 1981 ont été tirés à votre intention en grand format. Décorez-en votre bureau, votre chambre ou votre hall d'entrée ! Il vous suffit de nous retourner le bon de commande ci-dessous, en indiquant quel poster vous désirez, le nombre d'exemplaires, et bien sûr, vos noms et adresses le plus lisible possible !

Je désire recevoir

- exemplaire(s) de la **Femme au coquillage** (Fr. 5.- + 2.-)*
- exemplaire(s) de la **Femme au sablier** (Fr. 5.- + 2.-)
- exemplaire(s) de la **Femme au feuillage** (Fr. 8.- + 2.-)
- exemplaire(s) de **L'enfant au cerceau** (Fr. 8.- + 2.-)

Je paie Fr. (à la commande) au CCP 12-11791.
Livraison suit immédiatement.

*(+ Fr. 2.- de port et emballage, prix fixe jusqu'à 4 affiches)

Nom : _____ Prénom : _____

Rue et n° : _____

N° postal et lieu : _____

Une opinion.

Au sujet du sigle (in)

Pourquoi in ?

Lorsqu'il a fallu trouver un nom pour l'association qui devait défendre l'égalité des droits entre hommes et femmes, un nom qui convienne aux trois régions linguistiques, une alémanique a proposé "in", parce que "in" est le suffixe qui féminise les noms : Arbeiter(in), Leiter(in), etc... Les romandes ont alors interprété "in" comme (in)itiative, et les unes et les autres ont trouvé que l'anglais "être in" était à la mode et que l'égalité des droits devait aussi devenir à la mode.

in est en minuscules, parce que c'est plus joli, plus discret, et puis, il y a le point sur le i.

Pourquoi les parenthèses () ?

C'est arrondi, c'est protégé, c'est féminin a dit la graphiste. Pour les autres, dont moi, ces deux paranthèses signifient l'homme et la femme, l'égalité et la responsabilité, les droits et les devoirs.... c'est tout cela (in) A vous de choisir !

Soyez (in)

Jacqueline Berenstein-Wavre.
Jacqueline Berenstein-Wavre



La femme au coquillage (30 x 42)



La femme au sablier (39 x 59)



La femme au feuillage (42 x 61)



L'enfant au cerceau (42 x 61)